

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	Encore la paralysie de la Conférence du désarmement : ce qui devait arriver arriva ?
	<i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i>
Union européenne..3	<p>Nous évoquons une fois de plus en septembre dernier la problématique de l'avenir de la Conférence du désarmement (CD), dont la légitimité s'érode à mesure que se perpétue son impuissance. L'épisode de l'adoption en mai 2009 d'un programme de travail global avait créé des espoirs, mais cette ouverture était restée sans suite, du fait de l'opposition persistante du Pakistan à l'ouverture de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (traité <i>Cut off</i>).</p>
PAYS.....4	<p>Nous évoquons alors, pour dénouer cette crise latente du multilatéralisme, trois scénarios alternatifs : le renoncement de la CD à la règle du consensus (option hors de portée), la négociation du <i>Cut off</i> par la Première commission de l'Assemblée générale des Nations unies (scénario « lourd » et peu réaliste selon nous), et le lancement d'une initiative <i>ad hoc</i> d'un groupe d'Etats volontaires disposés à négocier hors des Nations unies, dans un format à imaginer.</p>
Nucléaire.....4	<p>S'agissant de cette troisième option, nous estimons que, bien que n'étant pas la plus souhaitable, elle pourrait faire sens et séduire un certain nombre d'Etats, à condition toutefois que les cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP y soient parties prenantes.</p>
Biologique.....5	<p>Il semble bien aujourd'hui que ce scénario soit en train de se mettre progressivement en place. On pouvait déceler un premier signe avant-coureur dans le discours de la Secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton, qui déclarait le 1^{er} mars à la CD que « la patience n'est pas infinie » et que les Etats-Unis étaient déterminés, si l'impasse persistait, « à poursuivre d'autres options ».</p>
Chimique.....5	<p>Du côté des pays non nucléaires, les ministres des affaires étrangères de dix Etats, dont neuf membres de la CD, affirmaient dans une déclaration conjointe le 30 avril à Berlin, entre autres choses, que si la CD persistait en 2011 dans son incapacité de lancer la négociation du <i>Cut off</i>, ils demanderaient à l'Assemblée générale de se saisir de la question et d'étudier les moyens d'aborder cette négociation.</p>
Vecteurs.....5	<p>Et plus récemment, un autre pas significatif a été franchi en mai par les trois puissances nucléaires occidentales, qui ont entamé des consultations sur la perspective d'une négociation en dehors de la CD. Selon BASIC (<i>British American Security Information Council</i>), l'Allemagne et les Pays-Bas, signataires de la déclaration de Berlin, pourraient se joindre à ces échanges.</p>
CRISES & TRAFICS....6	<p>Il serait, selon nous, intéressant que ce mouvement prenne de l'ampleur et s'élargisse, car il pourrait avoir, quelles que soient les difficultés attendues de la négociation à venir, un effet d'entraînement salutaire. Nombre de pays, au premier rang desquels pourrait figurer la Russie, ne voudront peut-être pas rester en dehors d'une initiative qui traitera d'un instrument clé du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il sera intéressant d'observer la posture indienne : ce pays, compte tenu de son statut nucléaire, de son bilan en matière de non-prolifération et de sa candidature au Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG), pourra-t-il choisir de résister aux pressions et de se tenir à l'écart comme il le fait pour le TICE ? La Chine sera plus difficile à convaincre. Mais il s'agit ici de prouver le mouvement en marchant. Un travail politique et diplomatique d'ampleur suffisante (quatre puissances nucléaires accompagnées de vingt ou trente pays, voire plus ?) fondé sur un objectif consensuel pourrait créer la dynamique nécessaire, attendue depuis 1995.</p>
MISCELLANEEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

DOCUMENT FINAL DE LA 8^E CONFÉRENCE D'EXAMEN DU TNP : LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Un an après l'adoption par consensus d'un document final de substance par les Etats présents à la dernière Conférence quinquennale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP, New York, 3-28 mai 2010), où en est la mise en œuvre du plan d'action en trois parties qui l'accompagne ? Il est naturellement trop tôt pour proposer un bilan, mais l'année passée fournit déjà quelques indications sur la direction des débats nucléaires multilatéraux à venir.



Siège des Nations unies, New York

L'on se souvient que les Etats dotés se sont engagés à fournir un rapport des progrès réalisés en matière de désarmement (22 actions) à la dernière session du Comité préparatoire (prepcom) de la 9^e Conférence d'examen du Traité (action 5), en 2014. Une première réunion de suivi du P5 de la Conférence d'examen du TNP doit se tenir à Paris le 30 juin 2011, qui sera l'occasion de discuter des questions de transparence et de prochaines étapes dans le sens de plus amples réductions des arsenaux de la part des Etats-Unis et de la Russie.

Outre la ratification du Traité New START par les États-Unis et la Russie, le lancement récent d'un débat à Washington sur la ratification par le Sénat du TICE (voir *ONP N°59*), ainsi que le lancement de consultations entre la France, le Royaume-Uni et les États-Unis sur le lancement de négociations d'un Traité *Cut-off* hors de l'enceinte de la CD (voir Chronique) vont également dans le sens de ce que le plan d'action demande, sinon à la lettre au moins dans l'esprit (actions 10 et 15).

L'on peut noter enfin que la Russie a ratifié le 14 mars 2011 le protocole au Traité de Pelindaba (zone exempte d'armes nucléaires en Afrique). Les Etats-Unis s'y étaient également engagés à New York en mai 2010. Sur ce plan, le président Obama a demandé au Sénat au début du mois de mai 2011 d'approuver la ratification des protocoles au Traité de Rarotonga (zone exempte en Pacifique sud), après dix années de désintérêt de la part de la dernière administration en place. La question du transit se posera aux Sénateurs, de la même manière que la question de l'île de Diego Garcia se posera à eux en cas de débat sur la ratification du Traité de Pelindaba. Du côté russe, une réserve a du reste été prévue, indiquant que le Traité ne s'applique pas à l'île de Diego Garcia.

Dans l'ensemble, il est délicat de prévoir la suite qui sera donnée à ces initiatives, notamment dans le contexte politique américain issu des élections législatives de mi-mandat. Mais sur un plan diplomatique, ces engagements et actions permettront au moins à quatre Etats dotés sur cinq d'illustrer leur bonne foi lors du prepcom de 2012. Le rapport attendu pour 2014 sera une mesure quantitative des progrès effectués. Cette approche comptable n'est pas inintéressante en cela qu'elle maintient une certaine pression sur les Etats, contraints de maintenir leurs engagements à l'ordre du jour. A l'inverse, le risque de l'exercice tient à la prise d'engagements non suivis ou dénués de substance (approche consistant à « cocher la case »).

En matière de non-prolifération, la rareté des engagements quantifiables pris à New York en 2010 rend l'appréciation de leur respect plus délicate encore. La question du respect du Traité est on ne plus d'actualité depuis la parution le 24 mai 2011 du dernier rapport de l'AIEA sur la Syrie (voir article page 4) qui illustre, en négatif, l'impérieuse nécessité de renforcer les moyens de vérification de l'Agence, un objectif que la dernière Conférence d'examen du Traité n'est pas parvenue à atteindre. Force est par ailleurs de constater que la résolution des crises de prolifération en cours n'a pas progressé depuis un an. A noter tout de même : le nombre de protocoles additionnels en vigueur depuis mai 2010 est passé de 102 à 108 (Albanie, EAU, Maroc, Monténégro, Mozambique, Swaziland). Par ailleurs, au 4 mai 2011, 139 protocoles additionnels ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs de l'Agence et 135 ont été signés.

S'agissant des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, le principal acquis de l'année passée réside dans l'accord obtenu en décembre 2010 au Conseil des gouverneurs sur l'établissement d'une réserve d'uranium faiblement enrichi (LEU). La future banque de combustible de l'AIEA conservera assez de LEU pour fournir les besoins d'un réacteur de 1000 MW au prix du marché, pour tout Etat membre de l'AIEA en rupture d'approvisionnement, dans l'impossibilité de se fournir auprès du marché, n'étant pas suspecté de prolifération et ayant avec l'Agence un accord de garanties généralisées en vigueur. L'aboutissement de ce projet était l'occasion d'accroître l'autorité du protocole additionnel en faisant de l'instrument la norme pour l'accession des Etats à la banque. Cette occasion a été manquée.

Le projet de conférence internationale sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient n'a pas beaucoup progressé depuis un an (voir *ONP N°59*). Sur ce plan tout de même, l'engagement de l'UE à organiser un séminaire de préparation se concrétise : l'événement se tiendra au début de l'été, dont l'organisation a été confiée au Consortium de l'UE sur la non-prolifération, nouvelle entité européenne formellement lancée les 23 et 24 mai 2011 à Bruxelles (voir article en page 3). A ce stade du projet, le lancement du processus vaut presque autant que le contenu du processus lui-même. La crainte de voir émerger en 2012, ou 2013, un événement plus formel que substantiel est donc prématurée.

Enfin, même si ni la résolution 1540 du Conseil de sécurité ni le projet de Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul en 2012 n'avaient retenu véritablement l'attention de la 8^e Conférence d'examen du TNP, la prorogation de la première le 20 avril 2011 (voir article en page 6) et l'organisation en cours du second ne manqueront pas d'être portés au crédit du régime dans son ensemble.

UNION EUROPÉENNE

LANCEMENT DU CONSORTIUM DE L'UE SUR LA NON-PROLIFÉRATION

EU NON-PROLIFÉRATION CONSORTIUM

The European network of independent non-proliferation think tanks

Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), le *Peace Research Institute Frankfurt* (HSFK/PRIF), et l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS). Le nouvel *EU Non-Proliferation Consortium* est chargé de fédérer un réseau indépendant de recherche et d'analyse au sein des 27 Etats membres. Le principe était déjà inscrit dans les « *New Lines for Action* » adoptées lors de la présidence française de l'UE fin 2008, afin de dynamiser la Stratégie de 2003. Il s'agit pour un certain nombre de ses promoteurs d'une ambition plus ancienne encore : à ce titre, ouvrir un véritable cadre de dialogue européen entre instituts, Etats membres de l'UE et institutions européennes en matière de non-prolifération représente sans doute un jalon dans la construction d'une identité européenne spécifique en matière de sécurité.

La rencontre, qui était placée sous la règle de Chatham House, a abordé en cinq sessions le spectre le plus large des questions liées à la prolifération des ADM ainsi que les principaux enjeux actuels en matière de dissémination des armes classiques, en poursuivant un double objectif : donner la voix à une expertise indépendante et permettre à cette expertise de fournir des recommandations destinées à nourrir le débat politique au sein de l'UE. Il s'agit bien là de la vocation de la recherche stratégique menée par les instituts mais le cadre du Consortium a l'intérêt principal de le formuler explicitement, en générant de la part des responsables européens une attente d'analyses opératoires.

Il est intéressant de noter que la session consacrée à la stratégie européenne elle-même est l'une de celles qui a suscité le plus de débats. Plus de sept ans après l'adoption de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM (décembre 2003), la complexité croissante des enjeux de sécurité comme des politiques mises en œuvre pour y faire face à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Union pose désormais la question de la place spécifique de l'UE comme acteur mondial. Deux perceptions s'opposent sur ce sujet, que cet atelier de lancement a illustrées :

D'un côté, si l'apport de l'UE est généralement reconnu en termes d'assistance technique et financière aux Etats (biosûreté, biosécurité, aide à la mise en œuvre de législations sur le contrôle des exportations par exemple) et comme soutien aux organisations internationales et instruments multilatéraux (AIEA, OTICE, résolution 1540 du Conseil de sécurité, OIAC, etc.), en revanche le caractère stratégique de l'action de l'UE sur la scène internationale est jugé insuffisant, en particulier s'agissant des tentatives de règlement des crises régionales de prolifération.

D'un autre côté, l'on peut faire valoir, outre la relative immaturité de la politique européenne, que celle-ci relève nécessairement d'une ambition partagée par ses Etats membres. A cet égard, l'élargissement de l'UE ces dernières années ainsi que la transformation en cours de ses institutions sont davantage des facteurs de rupture que de continuité. Dans ce contexte, l'on peut, *a contrario*, se féliciter de ce qu'une approche commune soit parvenue à générer une politique d'incitation et de coercition vis-à-vis de l'Iran, et ce en plein désengagement américain de multiples arènes diplomatiques au début de la décennie. L'approche « *double track* » européenne est désormais la seule que la communauté internationale ait *de facto* endossé dans son ensemble.

La question de la visibilité des politiques européennes se pose. Reflet de la multiplicité des organes de décision et de la diversité des acteurs qui mettent en œuvre ces politiques, cette visibilité est faible. Sur ce plan, un travail de pédagogie est nécessaire et un effort de coordination sans doute à mener plus avant au sein de l'UE. Pour autant, une approche holistique de la non-prolifération « à l'europpéenne » risque de rester très théorique parce que sa clé de voûte, le « multilatéralisme réel », est par définition une notion souple, pragmatique, et pour partie fonctionnaliste. En revanche, la mesure de l'impact des politiques européennes de non-prolifération est possible dans de nombreux domaines et désormais utile. Le Consortium de l'UE sur la non-prolifération peut en être le cadre.

Site Internet dédié

Le développement d'un site Internet dédié au Consortium de l'UE sur la non-prolifération est un attendu de la décision du Conseil, qui devra répondre à trois objectifs principaux :

- promouvoir une meilleure compréhension des politiques de l'UE en matière de non-prolifération,
- faciliter le dialogue intersessionnel entre les participants du réseau élargi du Consortium,
- constituer une plateforme centralisée pour la recherche indépendante en Europe.

L'instrument, en cours de réalisation, sera en ligne à la fin du printemps 2011. Il sera à la fois une vitrine des politiques de l'UE et une base de données de la recherche européenne (centres, chercheurs, publications et événements) en libre accès. Il sera également une porte d'entrée dans le Consortium pour les centres de recherche européens éligibles qui souhaitent y participer.

www.nonproliferation.eu

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Nouveau rapport de l'AIEA sur la Syrie

Un nouveau rapport du directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, publié mardi 24 mai 2011, suspecte très fortement l'installation détruite par les Israéliens en Syrie sur le site de Dair Alzour, proche d'Al-Kibar dans le nord-est du pays (voir carte ci-contre) en septembre 2007, d'avoir abrité un réacteur nucléaire clandestin plutonigène en construction. L'installation aurait théoriquement été capable de fournir du combustible pour une ou deux armes par an. Les affirmations des services de renseignement américains depuis 2008 se voient donc corroborées par un document officiel de l'Agence de Vienne.

De fait, les conclusions du dernier rapport de l'AIEA sur la mise en œuvre par la Syrie de son accord de garanties sont à charge : « *The Agency regrets that Syria has not cooperated since June 2008 in connection with the unresolved issues related to the Dair Alzour site and the three other locations allegedly functionally related to it. Based on all the information available to the Agency and its technical evaluation of that information, the Agency assesses that it is **very likely** that the building destroyed at the Dair Alzour site was a nuclear reactor which should have been declared to the Agency. Concerning the three other locations, the Agency is unable to provide any assessment concerning their nature or operational status.* »



Le site d'Al-Kibar (Dair Alzour) en août 2007



Le même site en avril 2008 (source : Spyworld)

C'est le premier rapport de l'Agence qui établit officiellement un lien entre la Syrie et la conduite d'un programme nucléaire clandestin. En outre, le document, fondé sur l'analyse d'images satellitaires commerciales prises entre 2001 et 2007, établit une similitude de dimensions entre l'installation détruite par les Israéliens et le réacteur nord-coréen de 25 MW de type graphite-gaz, opérationnel à Yongbyon. D'autres indices confortent cette similitude, notamment la puissance thermique supposée, nourrissant la suspicion de fourniture du réacteur par les Nord-Coréens.

Malgré le temps passé depuis la destruction de l'installation, et malgré les efforts fournis depuis par le pays pour en enterrer les fondations, les scientifiques s'accordent en outre pour penser qu'une inspection spéciale de l'AIEA permettrait de fournir d'autres preuves concordantes d'un projet clandestin de réacteur nucléaire sur le site.

Commentant la parution du rapport, le porte-parole du département d'Etat américain Mark Toner a averti : « *the attempt by Syria to construct a clandestine nuclear reactor site is obviously a matter of concern, and we fully expect that the IAEA board will address this issue when it meets (...)* ». Le Conseil des gouverneurs de l'Agence se réunit du 6 au 10 juin 2011 et l'on peut donc s'attendre à ce que les Etats-Unis cherchent à en obtenir un constat de violation du TNP et le transfert du dossier syrien devant le Conseil de sécurité. Un tel vote officialiserait un nouveau cas de non-respect du TNP, ajoutant la Syrie à l'Iran et à la Corée du Nord. Il s'agirait en l'espèce d'un comportement passé mais l'on conviendra, après la lecture du rapport de l'AIEA, qu'il est désormais impossible de lever le doute sur l'éventuelle présence d'autres installations nucléaires secrètes sur le territoire syrien.

Dans le contexte de la crise socio-politique que traverse actuellement le pouvoir en place à Damas, une résolution de sanctions liée à la conduite d'un programme nucléaire clandestin n'est sans doute pas la première urgence diplomatique. L'on peut du reste se demander si les ordres du jour se chevauchent ou se complètent. Certains Etats peuvent arguer de la nécessité de traiter les sujets par ordre de priorité. D'autres feront valoir *a contrario* que la menace de transfert du dossier nucléaire syrien au Conseil de sécurité est évidemment de nature à affaiblir encore, non seulement de l'extérieur mais également de l'intérieur, le pouvoir du président Bachar al-Assad. De ce point de vue, la publication du rapport de l'AIEA survient de manière pour le moins opportune. La rapidité avec laquelle la diplomatie syrienne a réagi en promettant de coopérer avec l'Agence en est un signe, même si cet engagement doit encore être suivi d'effet.

Rapport de l'AIEA sur la Syrie, 24/05/2011 : http://isis-online.org/uploads/isis-reports/documents/Syria_24May2011.pdf

Le programme nucléaire syrien, un rappel historique

La Syrie, qui a signé le TNP dès 1968 et l'a ratifié l'année suivante, a initié très tard un programme nucléaire civil limité, dans les années 1970. Ce programme a mis près de vingt ans à aboutir modestement, avec le lancement de la construction par la Chine d'un réacteur de recherche de 30 KW, le SRR-1, en 1991. Le SRR-1 est critique depuis 1996 et sous garanties de l'AIEA, le pays ayant signé un accord de garanties généralisées avec l'Agence en 1992.

Les allégations de lancement d'un programme nucléaire clandestin à vocation militaire ne datent pas de l'opération israélienne de 2007. Au cours des années 1990, les pressions américaines ont déjà empêché la conclusion d'accords de coopération nucléaire entre Moscou et Damas pour la fourniture d'installations de désalinisation alimentées par un réacteur à eau légère de 25 MW. Par ailleurs, le président al-Assad avait du reconnaître en 2007 que les autorités syriennes avaient été approchées par Abdul Q. Khan pour la fourniture d'équipements et de connaissances, offres qu'elles auraient alors rejetées.



ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

L'arsenal américain en mutation

Le Traité New Start à peine ratifié, se pose la question de la modernisation des vecteurs de l'arsenal américain. Les contraintes budgétaires risquent en effet d'imposer certains aménagements dans le format à venir des forces, voire d'accélérer leur restructuration. L'administration définit actuellement les capacités opérationnelles définitives du SSBNX appelé à remplacer les Ohio et tente d'établir les spécifications des futurs bombardiers stratégiques. Ceux-ci seront encore équipés du missile de croisière AGM-86B, qui bénéficie d'une extension de durée de vie jusqu'à 2030, en l'attente du développement du LRSO destiné à le remplacer. Parallèlement, si le programme de rénovation des Trident (Trident D-5LE) est désormais lancé (300 unités doivent entrer en service opérationnel d'ici 2020), la modernisation des Minuteman (et *a fortiori* leur remplacement) soulève de réelles interrogations. Une question semble toutefois définitivement tranchée : l'administration a officiellement renoncé au Trident conventionnel dans le cadre du *Conventional Prompt Global Strike*, privilégiant le développement du missile de croisière hypersonique X-51.

Les pressions budgétaires se sont déjà faites sentir à propos du SSBNX. Initialement, une plateforme entièrement nouvelle devait être développée, pour un coût unitaire estimé de 7 milliards de dollars. Finalement, les 12 futurs SNLE devraient être dérivés des actuels Ohio afin de ramener le coût unitaire en dessous des 5 milliards de dollars. Toutefois, selon certains, ce sont plus des préoccupations budgétaires que stratégiques qui ont conduit la marine à ne retenir pour cette plateforme que 16 tubes de lancement au lieu de 20. Il est probable que les mêmes causes provoquent les mêmes effets pour le bombardier de nouvelle génération, qui devrait être acquis en moindre nombre (80 à 100 contre 175 initialement prévus, une fraction d'entre eux étant destinés aux frappes nucléaires) et qui lui aussi devrait être basé sur des concepts technologiques matures. Le vieillissement combiné des B-52H et des AGM-86B, tout comme la vulnérabilité potentielle des B-2 (qui n'emportent que des B-61 et des B-83) face aux systèmes antiaériens de dernière génération rend cependant la question de la modernisation du segment aérien de la dissuasion relativement pressant. Si le programme est désormais financé (3,7 milliards de dollars sont alloués jusqu'en 2017), on peut s'interroger sur la probabilité de voir l'appareil devenir opérationnel au début de la prochaine décennie, tant les demandes opérationnelles semblent contradictoires (appareil piloté ou non piloté, destiné aux frappes en profondeur comme à la détection avancée ou à la guerre électronique). L'administration Obama subit par ailleurs des critiques croissantes à propos de la modernisation des Minuteman, les études d'évaluation annoncées pour 2011 n'ayant été que très partiellement financées (moins de 2,6 millions de dollars sur 26 prévus). Les études de survivabilité prévues pour 2014 seront probablement remises, laissant planer un doute sur le futur de ce segment de la triade, dont la modernisation sera, en tout état de cause, lourde à porter d'un point de vue politique. La réduction du format des forces (démirvage des vecteurs et réduction de 450 à 420 unités) est cependant compensée par la modernisation des têtes, la rénovation des W87 permettant de surcroît d'accroître la précision de l'arme, comme cela est d'ailleurs le cas pour les W76-1 des Trident et les W80-1 des AGM-86.

On peut penser que la complexité et le poids financier de la modernisation des vecteurs et des plateformes contribuent à expliquer la volonté de l'administration de relancer les négociations de désarmement. La Maison Blanche en a fait la demande au Pentagone. Reste à savoir si la Russie, confrontée aux mêmes problématique, sera réceptive.

Pakistan : la tentation du war fighting

Alors que le rôle des armes nucléaires tend à décroître dans les stratégies de la



plupart des États dotés, différents essais de missiles réalisés au Pakistan démontrent que celui-ci est engagé dans une logique strictement inverse. Le développement des missiles de croisière Hatf-7 (sol-sol) et Hatf-8 (air sol, photo ci-dessus), réputés à capacité nucléaire, semblait démontrer que le Pakistan avait réalisé des progrès considérables en matière de miniaturisation, sans que des conclusions définitives aient été tirées sur leurs possibles conditions d'emploi. Parallèlement, l'intensité de l'effort pakistanais en matière de production de matière fissile laissait supposer qu'une capacité de seconde frappe était recherchée. Toutefois, le récent essai d'un missile balistique très courte portée (Hatf-9) à capacité nucléaire, et les déclarations subséquentes des représentants militaires pakistanais, démontrent qu'une stratégie d'emploi de champ de bataille a désormais été adoptée, contribuant à expliquer la stratégie d'enrichissement pakistanaise. Le missile, d'une portée de 60 km, serait équipé de charges de faible puissance afin de permettre des frappes tactiques contre des forces mécanisées.

L'essai du missile a immédiatement provoqué une réaction en Inde, l'arme étant perçue comme une réponse à la doctrine *Cold Start*. Cette dernière, adoptée dans le cadre d'une modernisation approfondie des forces armées indiennes, doit permettre à New Delhi d'exploiter la mobilité et la puissance de feu renforcée des unités de combat pour infliger une défaite décisive au Pakistan sur un très court préavis, autorisant ainsi la gestion d'un conflit conventionnel au dessous du seuil nucléaire. L'essai du Hatf-9 vient confirmer les craintes exprimées par de nombreux analystes indiens qui, depuis de longues années, commentent le caractère toujours plus opérationnel de l'arsenal pakistanaise. De fait, le Pakistan adopte une stratégie très proche de celle retenue par l'OTAN dans les années 1950-1960, lorsque le déséquilibre conventionnel avec les forces soviétiques était à son optimum, sachant que le Pakistan ne dispose pas des ressources suffisantes pour corriger son infériorité conventionnelle. Un développement systématique des armes nucléaires de champ de bataille est donc à attendre, parallèlement à celui de systèmes de frappe en profondeur, déjà largement initié. Ces évolutions sont particulièrement préoccupantes et devraient conduire la communauté internationale à s'interroger sur la pertinence de mesures de désescalade, fussent-elles imposées.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Corée du Nord : poursuite des trafics proliférants sur fond de crispation des relations de sécurité

Les nouvelles relatives à la Corée du Nord sont des plus contradictoires. Dans le cadre de la visite de l'ancien président américain Jimmy Carter (26-28 avril 2011), Pyongyang a exprimé sa volonté de reprendre les pourparlers à six, suspendus depuis maintenant deux ans, voire d'entamer des discussions bilatérales avec les États-Unis et la Corée du Sud et a rappelé que la Corée du Nord était prête à abandonner son programme nucléaire en l'échange de garanties de sécurité. L'annonce n'a généré que le scepticisme du côté des parties intéressées, d'autant plus prononcé que la Corée du Sud connaît actuellement un intense débat sur l'opportunité du retour des armes nucléaires tactiques américaines sur le territoire. Au mois de mars 2011, un certain nombre de responsables politiques du parti au pouvoir ont en effet appelé à leur réintroduction, conduisant l'administration américaine et le ministre de la défense sud-coréen à en écarter officiellement l'idée. Parallèlement, le directeur des services de renseignement sud-coréens a officiellement évoqué la possibilité d'un troisième essai à moyen terme. Les États-Unis n'ont certainement pas contribué à calmer les inquiétudes en faisant savoir qu'ils estimaient non seulement que la Corée du Nord avait la capacité de vectoriser une arme nucléaire sur ses missiles balistiques mais également qu'il était douteux qu'elle renonce à son arsenal. Cette surenchère de déclarations se situe dans un contexte de renforcement des capacités militaires sud-coréennes, au développement de missiles de croisière de 1500 km de portée s'ajoutant désormais des rumeurs (non fondées semble-t-il) sur une possible révision des limites imposées sur la portée de ses missiles balistiques, de 300 km à 800 km.

La crispation des relations entre les deux Corées incite à penser que ni les États-Unis ni les Sud-coréens ne sont prêts à reprendre les négociations, au moins tant que Pyongyang n'aura pas fourni d'excuses officielles pour le torpillage du Cheonan. Les États-Unis semblent cependant très désireux de relancer rapidement le processus et pourraient en avoir convaincu la Corée du Sud, comme semble le confirmer l'invitation faite par le président Lee Myung-bak de recevoir Kim Jong Il l'année prochaine lors du prochain Sommet mondial sur la sécurité nucléaire. Certains analystes estiment cependant que la marge de négociation est faible. Pour Pyongyang, la notion de dénucléarisation de la péninsule serait en effet comprise comme une complète dissolution du lien de dissuasion élargie qui existe entre la Corée du Sud et les États-Unis, c'est-à-dire comme une rupture définitive de l'alliance entre les deux pays. Par ailleurs, rien dans le programme balistiques nord-coréens ne semble indiquer qu'une pause soit envisagée dans le développement de systèmes à capacité intercontinentale. La découverte d'un nouveau site de lancement sur la cote Est du pays, à 50 km de la frontière chinoise, d'une tour de lancement de 50 mètres de haut et d'un nouveau lanceur Unha-2 en est un nouvel indice. L'Unha-1 disposait d'une tour de 32 mètres, le missile faisant 30 mètres de haut.

La position de la Chine apparaît comme cruciale mais également toujours plus ambiguë. Le dernier rapport du groupe d'experts de l'ONU en application de la résolution 1874, dont la version finale a été achevée au début du mois d'avril 2011, soulignerait en effet que le trafic proliférant entre la Corée du Nord et l'Iran se poursuit avec intensité, le transit s'effectuant par l'intermédiaire d'un pays tiers, officieusement identifié, selon des sources diplomatiques anonymes, comme la Chine. Par ailleurs, le rapport estimerait que le programme d'enrichissement d'uranium récemment dévoilé par Pyongyang aurait des fins militaires. On rappellera que la communauté internationale s'était étonnée de la modernité des installations. L'opposition de la Chine à la publication de ce rapport sonne comme une confirmation implicite de son rôle mais aussi, compte tenu des oppositions récurrentes de la Russie et de la Chine aux travaux des groupes d'experts de l'ONU, comme la démonstration d'une impuissance potentielle des Nations unies à traiter ce type de cas efficacement. Le rapport sera abordé plus en détail dans le numéro de l'*Observatoire* du mois prochain.

Nations unies : prorogation du mandat du Comité 1540

Le 20 avril 2011, par le vote à l'unanimité de la résolution 1977, le Conseil de sécurité a réitéré « les décisions et prescriptions résultant de sa résolution 1540 (2004) » et décidé de « de proroger le mandat du Comité 1540 pour une durée de 10 ans, jusqu'au 25 avril 2021 ». Cette décision est d'importance puisqu'elle confirme que la non-prolifération demeure un sujet de préoccupation prioritaire pour la communauté internationale et pérennise la résolution 1540 en tant que norme internationale. Résultat d'un compromis entre les pays occidentaux qui auraient souhaité une extension indéfinie et les pays émergents qui souhaitaient un renouvellement limité, ce vote marque l'aboutissement d'un long processus.

La résolution 1540 a en effet longtemps été en bute à l'indifférence ou à l'hostilité de nombreux États, les premiers n'en percevant pas l'utilité immédiate et les seconds la jugeant trop intrusive. Par ailleurs, la résolution 1977 consacre une évolution de fond sur l'organisation du fonctionnement du Comité 1540. D'une part, la résolution a décidé de créer un groupe d'experts à partir d'une représentation géographique élargie, aux domaines de compétence élargis. De surcroît, il se propose, par l'intermédiaire du groupe d'experts, « d'établir un guide de référence technique sur la résolution 1540 (2004) » qui devrait permettre une meilleure mise en œuvre de la résolution par les États. Enfin, la coopération avec les organisations internationales et régionale sera renforcée. On note cependant que l'ensemble de l'architecture risque de rester insuffisamment financé, puisqu'il entrera dans les tâches du Comité de susciter les contributions volontaires des États.

On soulignera que la France, qui assure la coordination du groupe de travail du Comité 1540, devrait mettre en place très prochainement un « Plan d'action national pour l'assistance à la mise en œuvre de la 1540 ».

Voir la résolution 1977 sur : <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/CS10228.doc.htm>



Crédit photo Eskinder Debebe/ONU

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

François Heisbourg (dir.), *les armes nucléaires ont-elles un avenir ?*, Odile Jacob, Paris, avril 2011, 160 p.

Les armes nucléaires ont-elles un avenir ? vient de paraître aux éditions Odile Jacob. François Heisbourg, Président de l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS) et conseiller spécial de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) y a rassemblé sous sa direction des contributions des principaux experts des grandes problématiques du nucléaire stratégique : dissuasion, enjeux stratégiques régionaux, désarmement. L'ouvrage couvre l'ensemble de ces domaines, à travers trois parties : « Le risque de guerre nucléaire », « le désarmement nucléaire est-il possible ? », et « choix politiques ».

Il est revenu à Camille Grand, directeur de la FRS, d'introduire cet ouvrage par une réflexion sur la dissuasion nucléaire française (pp. 7 – 24). Après avoir décrit le consensus qui existe autour de la force de frappe, confirmé et repris à son compte par Nicolas Sarkozy, il met en lumière un certain nombre d'évolutions, certaines étant susceptibles de mettre la France en difficulté. L'importance prise par le discours sur le désarmement associée à l'objectif désormais affiché par un nombre croissant de puissances, y compris nucléaires, d'abolition des armes nucléaires en est une. Les bouleversements du contexte stratégique depuis la fin de la guerre froide et les efforts de redéfinition des priorités stratégiques et de défense justifient selon C. Grand que l'on parle des principaux sujets touchant au nucléaire français : prolifération, autonomie stratégique, Europe, défense antimissile, désarmement, abolition. Ce qu'il fait très synthétiquement, avant de proposer quelques pistes pour les cinquante prochaines années, parmi lesquelles il identifie la nécessité de renforcer la coopération avec les autres puissances nucléaires occidentales, et l'impératif de trouver le juste équilibre entre préserver la légitimité de la dissuasion, prévenir la prolifération, et progresser dans le désarmement. Préserver le consensus sur la dissuasion française aussi bien parmi les élites civiles et militaires qu'au sein de la population est le dernier, mais non le moins important, de ces grands enjeux.

C'est sur ce dernier point que porte essentiellement la contribution de Louis Gautier (pp. 127 – 143), qui constate que si un tel consensus existe aujourd'hui, il n'est pas aussi vigoureux qu'auparavant, se limitant à une position « par défaut ». La dissuasion ne fait plus l'objet d'un soutien politique et budgétaire actif. Il constate que la question nucléaire militaire n'est plus sanctuarisée dans l'ordre politique français, même si aucun acteur ne remet en question, à l'heure actuelle, le bien-fondé de la dissuasion. A l'échelle européenne, les armes nucléaires sont de plus en plus critiquées, et la réaffirmation dans le Livre blanc de 2008 selon laquelle « *la dissuasion nucléaire française contribue aussi, par sa seule existence, à la sécurité de l'Europe* » est selon L. Gautier en net décalage avec les sentiments de l'Allemagne et d'autres grands Etats européens, particulièrement sensibles à l'objectif d'abolition des armes nucléaires. Un décalage illustré notamment par les discussions autour de la place de la dissuasion nucléaire au sein de l'OTAN en amont du Sommet de Lisbonne en 2010. La possibilité que la France se retrouve seule puissance nucléaire continentale pose des risques importants, resserrant la justification de la dissuasion autour des seuls intérêts nationaux, et non plus dans une dimension européenne. Louis Gautier identifie enfin les grands défis liés au renouvellement des moyens de la dissuasion nucléaire française à l'horizon 2030. Le risque de procrastination des décisions technologiques et budgétaires, à l'image de la situation qui prévaut au Royaume-Uni, est selon lui considérable. Et il redoute que le recours exclusif à la simulation ne grève les capacités d'amélioration et de conception des engins nucléaires français au-delà de 2030.

François Heisbourg consacre sa contribution (pp. 145 – 166), en forme de conclusion de l'ouvrage, à un réexamen de l'histoire de la dissuasion nucléaire avec comme ligne directrice la problématique de son avenir. Il met notamment en lumière comment la valeur de l'arme nucléaire – et donc la justification de sa conservation comme pièce maîtresse des systèmes de défense – commence à être remise en question. Les évolutions de l'ordre stratégique international imposent selon l'auteur de repenser la logique « d'assurance vie » qu'un pays comme la France confère à l'arme nucléaire. Réduire l'importance attribuée à la dissuasion nucléaire tout en renforçant les efforts de non-prolifération (extension de la PSI et des protocoles additionnels) sont pour F. Heisbourg les principales solutions à mettre en œuvre afin de garantir la stabilité de la dissuasion nucléaire, en limitant ce qu'il appelle le « pluralisme nucléaire ».

Revue historique des Armées : « la dissuasion nucléaire »

La Revue historique des Armées a consacré son numéro du 1^{er} trimestre 2011 à la dissuasion nucléaire. Riche de nombreux documents et illustrations, il revient sur les grandes problématiques de la dissuasion nucléaire française à travers les contributions d'experts reconnus. En plus des aspects historiques et de doctrine du programme français, ainsi que de contributions sur des points de stratégie particuliers, un article de Georges-Henri Soutou revient en profondeur sur le rôle de la France en matière de non-prolifération nucléaire.

« La dissuasion nucléaire », *Revue historique des armées*, Service historique de la Défense, no. 262, 1^{er} trimestre 2011, 144 pp.

Disarmament Yearbook

La première partie du *Disarmament Yearbook 2010* du Département des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA) est disponible en ligne (accès gratuit). Ce document, pensé comme un outil, reprend de manière pratique l'ensemble des résolutions et décisions sur le désarmement adoptées par la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

<http://www.un.org/disarmament/HomePage/ODAPublications/Yearbook/>

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

« L'approche égyptienne des questions régionales de sécurité »

Dans le cadre des Rendez-vous de la Méditerranée, l'IRSEM a organisé mardi 24 mai 2011 une conférence autour du positionnement de l'Égypte sur les grands enjeux de sécurité au Moyen-Orient. Nassif Hitti, ambassadeur de la Ligue des États arabes en France a présenté son analyse de la situation régionale actuelle, suivi par Didier Monciaud, qui a focalisé son intervention sur l'histoire du rôle stratégique de l'Égypte.

M. Hitti a ouvert son propos en posant comme principe de base que le système régional arabe fonctionne selon le principe des vases communicants : les États arabes sont perméables à un certain nombre de phénomènes supranationaux, ce que Boutros Boutros Ghali appelait la solidarité sociologique. Les grands mouvements populaires en cours lui font dire que l'on assiste peut-être à un retour des politiques de masses, caractérisées par une plus grande cohésion entre les positions gouvernementales et l'opinion publique.

Les dix dernières années ont été marquées selon lui par une « désarabisation » du système régional, essentiellement du fait du relatif retrait de l'Égypte opéré par l'ancien président Moubarak. L'espace laissé vacant a d'une part été occupé par la Turquie, et a d'autre part laissé grandir considérablement l'influence iranienne, en conjonction avec la guerre d'Irak. Les récents bouleversements internes qu'a connus l'Égypte semblent déjà conduire à des évolutions sur ce point, sous l'angle d'une volonté de regain d'influence du Caire sur les affaires du Moyen-Orient. Cela a notamment été illustré par les récentes déclarations du ministre égyptien des Affaires étrangères, Nabil el-Arabi, considérant que la stabilité, la sécurité, et l'identité arabe du Golfe constituent des lignes rouges pour la sécurité de l'Égypte, ce qui a été analysé comme une manifestation de soutien à l'intervention du Conseil de Coopération du Golfe à Bahreïn. Dans le même temps, il a affirmé la nécessité de reprendre le dialogue avec l'Iran (Téhéran a rompu ses relations diplomatiques avec l'Égypte en 1979).

Interrogé sur l'impact des évolutions en cours sur la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, M. Hitti a rappelé que c'est une question importante pour l'Égypte depuis les années 1970. Il a souligné l'incohérence de la situation actuelle au Moyen-Orient, entre la politique d'ambiguïté d'Israël, les appels à la non-prolifération des grands États arabes, et la crise de prolifération iranienne. Cette question demeure donc primordiale pour la région. Il envisage que le retour vers une plus grande implication des populations dans les affaires régionales est susceptible d'introduire un facteur d'intransigeance en faveur de son règlement.

La Ligue des États Arabes et une ZEADM au Moyen-Orient

L'établissement d'une ZEADM au Moyen-Orient est une idée défendue par plusieurs États de la région depuis que l'Égypte et l'Iran ont proposé à la Première commission de l'Assemblée générale des Nations unies de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région en 1974. L'Égypte, notamment, a par la suite tenu un rôle de premier plan dans la promotion de cette idée. La Ligue des États arabes, qui fonctionne selon la règle de l'unanimité, a longtemps laissé cette problématique de côté.

La Ligue a organisé conjointement avec l'UNIDIR une conférence intitulée « Création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient : les régimes de non-prolifération mondiale et les expériences régionales », qui s'est tenue au Caire, les 24 et 25 janvier 2003. Parmi les participants figuraient notamment Jozef Goldblat, Jez Littlewood, Ibrahim Othman, ou encore Mohamed Kadry Said. Ils ont abordé l'ensemble des grandes problématiques du sujet : analyse des traités existants, conditions de mise en œuvre, rôle de l'AIEA, aspects de non-prolifération, défis et contraintes.

Les interventions ont fait l'objet d'une publication en 2004, accessible à cette adresse :

<http://www.unidir.org/pdf/ouvrages/pdf-1-92-9045-168-8-en.pdf>.

AGENDA

CONFÉRENCES

29/06/2011 : « *The Last and Next 60 Years of the UK's Nuclear Deterrent* », RUSI, Whitehall, Londres. Contact : www.rusi.org

01-04/07/2011 : 59e Conférence internationale Pugwash, Berlin

07-08/07/2011 : « *PONI Summer Conference* », CSIS, Washington, DC.

EVENEMENTS

02-03/06/2011 : Réunion annuelle des États parties au HCOC, Vienne

06-10/06/2011 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

30/06/2011 : Première réunion de suivi du P5 de la Conférence d'examen du TNP, Paris

27-29/07/2011 : 23e Conférence des Nations unies sur les questions de désarmement

02/08/2011 : Ouverture de la 3e partie de la session 2011 de la CD, Genève

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération et l'actualité hebdomadaire de la non-prolifération et du désarmement sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hauteouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr